



*Campagne européenne en faveur
de la promotion de l'agriculture familiale
dans les pays du Sud
Bamako, 16-18 janvier 2007*



L'oignon de la vallée (Sénégal), de la concertation locale informelle à la restriction des importations (OMC), expérience d'une organisation paysanne

Ousmane LY

Secrétaire Général de l'UJAK (Union des
jeunes agriculteurs de Koyli-Wirnde)



Plan de l'exposé

Introduction

- Contexte
- Principaux acteurs

Processus de concertation sur plusieurs années à différents niveaux

- 1987-1997: cadres informels d'échanges sur le marché local
- 1997: institutionnalisation au niveau local
- 2003: plaidoyer au comité national de concertation

Restriction des importations

- Effets et impacts
- Défis et perspectives

Contexte national

➤ **Consommation: près de 140 000 T/an**

Les sénégalais sont de grands **consommateurs** d'oignon

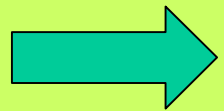
➤ **Production locale: près de 70 000 T/an**

- l'oignon est une spéculation rentable (jusqu'à 30 T/ha)

- l'oignon entre dans les **stratégies de diversification** de la production agricole

➤ **Importations : 60 à 80 000 T/an**

L'oignon local est **conurrencé** par l'oignon **importé** :



les producteurs et leurs organisations développent une stratégie de **maîtrise de la production** par la **qualité et la maîtrise de la mise en marché**

Principaux acteurs impliqués dans la filière

- Producteurs et leurs organisations

UJAK, coopératives, GIE, FONGS, etc.

- Autorités locales

- Commerçants

- Structures de concertation locales

comité de suivi villageois

- Sociétés de développement

- Recherche

- Agence de régulation des marchés (ARM)

Processus de concertation sur plusieurs années et à différents niveaux

- 1987- 1997: des cadres **informels** d'échanges sur le **marché local**
- 1997: institutionnalisation au **niveau local**
- 2003: plaidoyer au **comité national** de concertation

1. Concertation locale (1987-1997)

➤ Les OP

- organisent des journées de réflexion sur le thème
« *Comment améliorer la commercialisation de l'oignon ?* »
- formulent des recommandations

➤ L'autorité locale

Le Préfet convoque un Comité départemental de développement (CDD) qui élabore un pacte conventionnel

➤ Le comité de concertation local

fait appliquer les recommandations au niveau village, en relation avec les groupements de producteurs

➡ Tous se retrouvent **au niveau départemental** pour faire un bilan en fin de campagne

Les mécanismes utilisés

- Annonce d'une fourchette de prix préalablement négocié entre producteurs et commerçants

Radio, tournées de sensibilisation

- Tournées de sensibilisation au niveau village et département

Prix, organisation pour l'approvisionnement du marché...

- Installation de comités de surveillance au niveau des marchés hebdomadaires

Contrôle du respect des prix, des livraisons, qualité

- Mise en place de circuits d'information entre marché local et marchés de Dakar (Téléphone,...)

Atouts et contraintes de la concertation

Atouts

- Producteurs comme acheteurs (bana-bana) ne sortent pas de la fourchette de prix fixée
- Exercice repris sur plusieurs années et selon les années le mécanisme a bien fonctionné
- Bilan est globalement positif

Les contraintes

- Difficultés de financer les cadres fonctionnels
- Fragilité des décisions prises
- Inexistence d'un cadre formel de portage institutionnel

2. Institutionnalisation au niveau local **(1997)**

➤ Le contexte

- libéralisation des marchés et désengagement des sociétés de développement
- plus grande responsabilité des OP
- appui de la société de développement (SAED)
notamment dans la structuration des OP

➔ Mise en place d'une organisation régionale professionnelle: Association des Producteurs d'Oignon de la Vallée du fleuve (APOV)

3. Plaidoyer au comité national de concertation (à partir de 2003)

- Mise en place d'un comité national de concertation et de suivi par l'Agence de régulation des marchés (ARM)
- Différents acteurs sont impliqués dans le comité
 - société d'appui
 - OP, associations et la FONGS intègrent le comité
 - commerçants, intermédiaires, importateurs
 - ministères concernés, etc.
- ➡ Des négociations s'organisent autour des rencontres sur:
 - les périodes de production locale et de restriction d'importation
 - la quantité
 - la qualité et les variétés
 - les prix, etc.

Utilisation des mesures de
protection spéciales
(accord de l'OMC)

Pourquoi les mesures de protection spéciales (accord de l'OMC) sont-elles utilisées pour la restriction des importations d'oignon ?

Pour l'équilibre production-importations d'oignon au Sénégal

<u>Les trois grands pays producteurs africains</u> (moyenne)	
Nigeria	700 000 T
Niger	200 000 T
Sénégal	70 000 T



<u>Le compte d'exploitation (2004)</u>	
TOTAL DES CHARGES	700 893 (CFA)
TOTAL PRODUCTION (KG)	22 281
COÛT DE PRODUCTION DU KG	35

<u>La production au Sénégal (2004)</u>	
Vallée	40 000 T (rendt 20 T / ha)
Niayes	30 000 T
Total Sénégal	70 000 T



<u>Les importations d'oignons au Sénégal (moyenne)</u>	
Pays de provenance	Hollande, France, Belgique.
Quantité (moyenne annuelle)	60 000 T à 80 000 T

5 mois de campagne de commercialisation de l'oignon local

Avril à Août

Spéculations	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
OIGNON				■		■						

Durant cette période, le Sénégal peut se passer d'importations d'oignon.

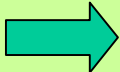
Les clauses de sauvegarde

1- Règlements de l'OMC

clause de sauvegarde spéciale de l'Accord sur l'agriculture (OMC, article 5) pour certains produits

2- Oignon au Sénégal

Secteur d'activités qui subit des préjudices liés à des importations

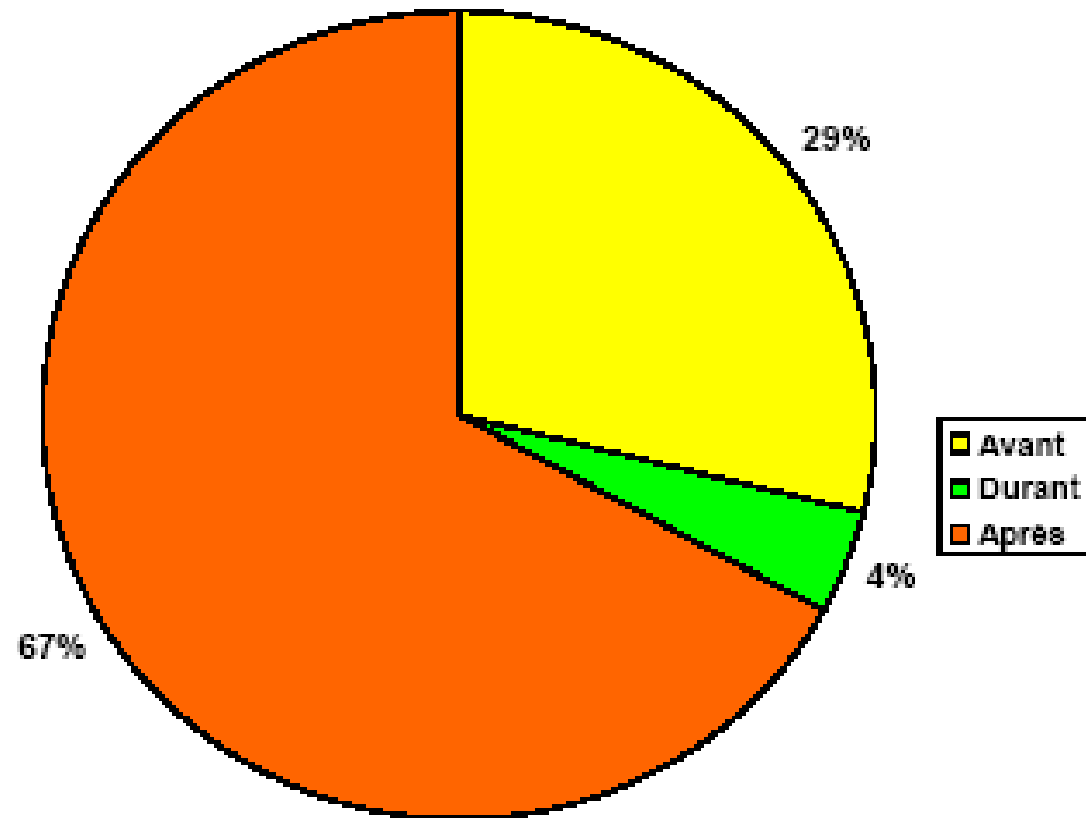
 Le Sénégal peut imposer une réglementation des importations d'oignons

L'impact de la restriction sur les importations (2004) *(Source : ARM)*

Part des importations par rapport à la période de commercialisation de l'oignon local	Tonnage	Valeur relative
➤ AVANT (Janvier à Avril)	19.595 T 000	29 %
➤ DURANT (Mai à Août)	2.410 T 000	04%
➤ APRES (Septembre à Décembre)	45.097 T 000	67%
TOTAL	67.102 T 000	100%

PARTS DES IMPORTATIONS D'OIGNONS

Avant, durant et après la période de commercialisation de l'oignon local (2004)



Impact de la restriction sur la hausse des prix (CFA)

Période	Oignon LOCAL			Oignon IMPORTE		
	<u>2003</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>	<u>2003</u>	<u>2004</u>	<u>2005</u>
Avril	60	75	125	300	300	200
Mai	75	125	150	300	300	250
Juin	100	150	250	300	300	350
juillet	125	200	300	300	350	500

Utilisation des mesures de protection

Les limites

- **Il faut respecter les itinéraires de production pour améliorer qualité et compétitivité de l'oignon sénégalais**
- **Il faut éviter la hausse des prix à la consommation (cas de 2004)**
- **Anticipation des commerçants: importations massives avant la date arrêtée des importations**

Utilisation des mesures de protection

Les perspectives

Les enjeux

- Augmenter progressivement la durée de la restriction des importations de 2 mois à 3-4 mois
- Profiter de la protection temporaire pour:
 - renforcer l'organisation des producteurs
 - augmenter une production de qualité et compétitive
 - offrir des prix intéressants aux consommateurs

Les conditions

- maîtrise de la **production** de semences (pour continuer à améliorer la qualité de la production)
- maîtrise de la **mise en marché**
- Adapter les formes organisationnelles des OP

- Maintient et renforcement de la présence des producteurs dans la dynamique de **concertation** à travers :
 - maîtrise des enjeux
 - développement d'une capacité de proposition
 - amélioration du plaidoyer
 - participation à des campagnes au Sud comme au Nord, etc.

Je vous remercie !

